

N° 14 mil huit cent soixante, le 2^e. François Buttier, se
renn[#], sans profession, domicilié en cette commune, pr.

Mariage de tenu et consentant au mariage de sa fille ; lesquels
Hermange Jules-Arsène nous ont requis de procéder à la célébration de leur
mariage pour les publications ont été faites en cette mai-

rie, les dimanches dix-neuf et vingt-six mars de la pr.
Rousseau Sainte année. Nous avons vérifié nous même sur les

Marie-Louise registres de notre commune, l'acte n^o deux du père
de la future épouse, inscrit à la date du dix avril

8 avril mil huit cent soixante ; 2^e l'acte de naissance de
la future épouse, inscrit à la date du vingt six

agé en octobre mil huit cent cinquante-quatre ; 3^e l'acte
soixante-douze ans. 2^e naissance de futur époux, inscrit à la date du

16 octobre mil huit cent soixante ; 4^e l'acte
de naissance de la dernière femme, inscrit à la date du

22 octobre mil huit cent quatre-vingt-
quatre. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée,

faissant droit à la réquisition des paroisses, nous leur avons
rendu lecture des pièces ci-dessus mentionnées, ainsi que

au chapitre VI du titre du mariage sur les droits et devoirs
respectifs des époux. Nous avons ensuite interpellé les fu-

ture époux et les personnes présentes qui autorisent le
mariage, et nous déclarer s'il a été fait un contrat de

mariage ; ils nous ont répondu négativement. Enfin,
nous demandé aux futurs époux l'un après l'autre, s'ils

veulent se prêter pour mariage femme ; chacun de eux
ayant répondu séparément et affirmativement nous avons

prononcé au nom de la loi que : Jules-Arsène Hermange et Marie-Louise Rousseau sont unis par

le mariage. Le tout a été fait publiquement en la
maison, en présence de l'^e Camille Hermange, maréchal,

âgé de trente ans, domicilié à Soulge-le-Bruant ; 2^e



Albert Hermange, maréchal, âgé de vingt-trois ans, 3^e
domicilié à Neuillé-le-Vieil, trois rues près de l'époux ; 3^e le
Adolphe Rousseau, cultivateur, âgé de quarante-sept ans,
domicilié à la Chapelle-Ramoulin ; 4^e Jean-Baptiste
Rousseau âgé de quarante-un ans, domicilié à Soulge-le-
Bruant, trois rues près de l'épouse. Le présent acte
de mariage a été dressé sur le champ et après lecture faite,
signé avec nous par les parties, les pères de mère et le témoin.
Quant à la mère de l'épouse, elle nous a déclaré ne savoir
signer.

Marie Rousseau
J. Hermange
P. Rousseau
P. Rousseau
J. Rousseau
J. Hermange
J. Lemoine

N° 15 Le un mil huit cent quatre-vingt-treize, et le neuf avril
à cinq heures du soir. Par devant nous, Henri Japon, maire
Mariage de officier de l'état civil de la commune de Soulge-le-Bruant,
de Davoust arrondissement de Laval, sous comparses : Jean-Baptiste Paul
Jean-Baptiste Paul Davoust, charpentier, âgé de vingt-sept ans, né à Soulge-
le-Bruant le vingt-un juillet mil huit cent soixante-cinq,

Guilleret et y domicilié, fils unique de Jean-François Davoust, anné
Aurélie-Sidonie charpentier, décédé à Soulge-le-Bruant le vingt-sept avril

mil huit cent quatre-vingt-douze, et de Marie Nay, ex
veuve journalière, âgée de quarante-huit ans, domiciliée à
Soulge-le-Bruant, présente et consentant au mariage de son
fils ; Et Aurélie-Sidonie Guilleret, domestique, âgée de trente-
trois ans, née à Soulge-le-Bruant le trente-un octobre
mil huit cent cinquante-neuf et y domiciliée, fille unique
de Jean-Baptiste Guilleret, cultivateur, âgé de trente-deux
ans, domicilié en cette commune, présent et consentant

Contexte : Collection de copies numériques de registres paroissiaux et d'état civil (actes et tables) > Soulge-le-Bruant > Registres d'actes
4 E 302/14 - 1891-1900 — 1891/1900 — 59 — Ark ID : ark:/37963/r18645www4jk/f59

Archives départementales de La Mayenne — 26 Mars 2020

Commentaire : Mariage de Jean Baptiste Paul DAVOUST